



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Revenus fonciers

Question écrite n° 7381

Texte de la question

M. Jean-Michel Dubernard attire l'attention de M. le ministre du budget sur les problèmes de prorogation d'un bail ou d'un renouvellement pour les sociétés. Il lui expose le cas d'une société anonyme qui a conclu, le 31 décembre 1970, un bail à construction dans les termes de la loi no 64-1247 du 16 décembre 1964 et du décret no 64-1323 du 24 décembre 1964 pris pour son application, pour une durée de vingt-cinq années, qui a commencé à courir le 1er janvier 1971 pour se terminer le 31 décembre 1995. Ce bail à construction portant sur un terrain à bâtir a été consenti à la société en vue de la construction par elle et à ses frais d'un bâtiment industriel. Cette construction a été réalisée conformément aux engagements insérés dans l'acte, le certificat de conformité délivré. Le bail à construction prévoit qu'à son terme toutes les constructions édifiées par la société deviendront de plein droit la propriété du bailleur. Par un avenant au bail à construction initial en date du 27 mai 1983, les parties, pour des raisons économiques, ont prorogé la durée du bail initial de cinq années et devrait venir à échéance le 31 décembre 2000. Il lui demande de lui faire savoir si, s'agissant d'une prorogation du bail initial et non d'un renouvellement de ce dernier, la durée du bail à prendre en considération pour l'application de l'article 33 ter du code général des impôts, est celle qui a été convenue par les parties dans l'avenant au bail initial, soit trente années.

Texte de la réponse

La réponse à la question posée par l'honorable parlementaire implique une connaissance plus précise des circonstances de fait. Il ne pourra y être répondu que si, par l'indication des nom et adresse de la personne concernée, l'administration est mise à même de faire procéder à une instruction détaillée.

Données clés

Auteur : [M. Dubernard Jean-Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7381

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 mai 1994

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3744

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2320